

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 656

Artikel: Surveillance des prix : les méandres démocrates-chrétiens
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013255>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

texte publié dans le dernier numéro de «*Domaine Public*». Cette interrogation tient une bonne place dans la réflexion actuelle de l'équipe de rédaction du journal.

Cela dit, il est vrai que pour certains milieux conservateurs, les économies ne sont qu'un moyen parmi d'autres de paralyser le développement de la politique sociale et de sauvegarder les privilèges. Sans marcher sur ces brisées-là, il y a matière à chercher où économiser vraiment, à faire des propositions pour remettre l'organisation de l'Etat sur les rails d'un service public bien compris, moins dépensier et plus efficace, pour le plus grand bénéfice de la collectivité dans son ensemble. Ces trompettes-là, nous les emboucherons encore.

SURVEILLANCE DES PRIX

Les méandres démocrates-chrétiens

Les voies du Seigneur sont réputées insondables. Que dire alors des méandres du Parti démocrate-chrétien à propos de la surveillance des prix, qui auront mis à dure épreuve les consciences des sympathisants et militants de cette formation dont les mots d'ordre font une partie de la vie politique suisse.

Suivra qui pourra:

17/18 octobre 1981. L'assemblée des délégués du PDC, réunie à Rapperswil, se prononce pour une réintroduction rapide de la surveillance des prix.

20 janvier 1982. Par voie de communiqué de presse, le parti PDC réclame la réintroduction immédiate de la surveillance des prix, en recourant au droit d'urgence.

26 janvier 1982. Le groupe PDC des Chambres fédérales se prononce contre l'initiative populaire et en faveur du contre-projet du Conseil fédéral.

28 janvier 1982. Au vote nominal, la quasi-totalité des conseillers nationaux PDC suivent la consigne du groupe.

9 mars 1982. Fidélité sans faille des sénateurs au

contre-projet, qui fait 29 voix contre 10 à l'initiative.

19 mars 1982. En votation finale, le Conseil national décide, par 83 voix contre 82, de recommander au peuple et aux cantons de repousser l'initiative et d'adopter le contre-projet. Parmi les «perdants», on repère une bonne douzaine de PDC.

18 septembre 1982. Un Congrès PDC clairsemé, convoqué sur le thème du chômage, proclame qu'il ne faut pas laisser aux autres partis l'exclusivité de la politique économique, et qu'il faut y ajouter un supplément de valeurs humaines.

6/7 octobre 1982. Le Conseil des Etats massacre le projet de loi sur les cartels. A une ou deux exceptions près, les députés PDC, majoritaires à la Chambre haute, participent à la curée — alors qu'au Conseil national les PDC avaient dit leur attachement à une législation antiscartellaire ferme plutôt qu'à une surveillance des prix sous une forme ou une autre.

18 octobre 1982. Après avoir dit un faible «non» à l'initiative populaire (124 : 113) et opposé un net refus au contre-projet (130 : 68), l'assemblée des délégués du PDC, réunie à Zoug, revient sur son double «non», et se prononce pour la liberté de vote le 28 novembre prochain (119 : 63)!

Le même jour, la Fédération des syndicats chrétiens disait «oui» à l'initiative populaire (66 : 0).

Les esprits chagrins voient dans l'arithmétique du vote des délégués PDC une prémonition du résultat attendu pour le 28 novembre: une fois de plus, les partisans du «statu quo» vont l'emporter sur les tenants, pourtant plus nombreux, du changement, et cela en vertu du fameux danger du double «non».

Et les esprits optimistes de relever que si l'opération déjà effectuée à propos de l'assurance-maladie (1974), de la participation des travailleurs (1976) et de la protection des locataires (1977) devait se reproduire à propos de la surveillance des prix, ce serait la dernière fois. Tout le monde sait désor-

mais qu'il faut réviser la procédure de vote interdisant le double «oui» et permettant le double «non». Tout le monde, et même le Conseil des Etats, qui vient de refuser d'opposer un contre-projet à l'initiative populaire sur les importations excessives de fourrage.

Belle consolation en vérité, tout juste propre à apaiser la conscience tourmentée des démocrates-chrétiens qui en ont encore une.

RADIOS LOCALES

Demandez l'dossier!

Complètement noyés dans plus de 270 demandes d'autorisation pour un essai de radiodiffusion locale, les quatre malheureux fonctionnaires du Département Schlumpf cherchent fiévreusement des critères pour le dépouillement, la publication et, ultérieurement l'appréciation des dossiers.

Une publication intégrale des demandes représenteraient plus de 6000 pages de la «Feuille fédérale», qui n'en compte d'ordinaire pas même autant en une année entière. Faudra donc abrégier, mais alors quels «points essentiels» (comme dit l'Ordonnance) faire ressortir?

Cela n'est encore rien. L'Ordonnance sur les essais locaux de radiodiffusion prévoit en effet que toute personne domiciliée ou ayant son siège dans la zone de diffusion «peut, dans les trente jours à compter de la publication dans la «Feuille fédérale», se prononcer par écrit sur les demandes». Avant de recevoir cette nouvelle avalanche, il aura fallu organiser la consultation — ou, mieux, la transmission — des dossiers. A Berne, on envisage de tirer plusieurs centaines de jeux complets, et de les (faire) tenir à la disposition des intéressés, le cas échéant auprès... des chancelleries cantonales.

A essais locaux, improvisation décentralisée, que diable!